

Délibération N° 2024.05.001

OBJET : SEASY – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT DEUX MAI à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil d'Orcemont, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU,

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	AVENEL François	X	X	
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BARDIN Dominique	X	X	X
	BERNIER Didiér	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COPETTI Isabelle	X	X	
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LENTZ Jacques	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
PORTHAULT Jérôme	X	X	X	
TROGER Jacques	X	X	X	
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice (pouvoir de José CORREIA)	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine	X		X
	TOTAUX	21 (+1 pouvoirs)	20 (+1 pouvoir)	18 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Monsieur José CORREIA donne pouvoir à Monsieur Fabrice SARRAZIN.

Monsieur Daniel COQUELLE est élu secrétaire de séance.

Date convocation	15/05/2024
Nombre délégués en exercice	42
Nombre délégués prenant part au vote	21
Pour	22
Contre	-
Abstentions	-

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique et plus particulièrement son article L.313-1 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Président pour la période 2022 – 2026,

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'avancement possible d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

Considérant l'avancement possible d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;

Considérant l'avancement possible de trois adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe aux grades d'adjoints technique principaux de 1^{ère} classe ;

Considérant les responsabilités assumées par le technicien territorial responsable de la cartographie et du SIG dans le cadre des futurs départs en retraite ;

Considérant l'évaluation professionnelle de cet agent au regard des critères définis dans les lignes directrices de gestion,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

ADOpte le tableau des emplois, applicable au 1er juin 2024 qui acte :

- La création des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (service eau potable)
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (2 au service eau potable et 1 au service assainissement)
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet (service eau potable)
 - 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet (service assainissement)
- La suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (service eau potable)
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service eau potable)
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet (service eau potable)
 - 1 poste de technicien territorial (service eau potable)

DIT que les crédits nécessaires à cette décision seront inscrits au budget 2024 et suivants du service eau potable et du service assainissement.

Fait à Ablis, le 27 mai 2024

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU